



AVIS AU CONSEIL N^o 14-02

Objet : Tribune publique du CCPM tenue à Yellowknife, en juillet 2014, et intitulée *Relever les défis que suscite la gestion transfrontalière des ressources naturelles grâce à une coopération et à une participation sans frontières*

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT TENU une tribune publique à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada, le 16 juillet 2014, intitulée *Relever les défis que suscite la gestion transfrontalière des ressources naturelles grâce à une coopération et à une participation sans frontières*;

AYANT EXAMINÉ les observations et les recommandations des membres du groupe de spécialistes participant à cet atelier, ainsi que celles des membres du public;

CHERCHANT à contribuer de façon constructive aux travaux de la CCE visant à établir son plan stratégique pour 2015 et 2020;

SOMET les observations et recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

1. Les bassins hydrographiques transfrontaliers d'Amérique du Nord servent les intérêts essentiels, sur les plans écologique, économique et culturel, que les Parties à l'ANACDE ont fait valoir grâce à la collaboration d'institutions et à des mécanismes de concertation qui font appel à la participation de la société civile en vue de fixer des objectifs et de les atteindre. La tribune publique que nous avons tenue sur la gestion transfrontalière des ressources naturelles a donné lieu à des discussions entre spécialistes ainsi qu'avec le public sur les bassins hydrographiques transfrontaliers, lesquelles ont permis de faire état de plusieurs modèles de gouvernance fructueux pour la conservation et la gestion des Grands Lacs, tout autant qu'un récent processus d'examen du Traité du fleuve Columbia qui est remarquable en raison de son degré de transparence et de participation du public. Ces faits peuvent servir d'exemples de gestion concertée relativement aux bassins hydrographiques transfrontaliers afin d'être suivis à l'échelle de l'Amérique du Nord et dans d'autres parties du monde.

2. La tribune publique a aussi permis d'examiner l'une des premières démarches concertées qu'a entreprises la CCE, à savoir les recherches qui ont donné lieu à la publication du rapport intitulé *Mort d'oiseaux migrateurs au réservoir Silva (1994-1995)*. Un spécialiste qui s'est penché sur les mesures prises à la suite de ce rapport, nous a indiqué que le Mexique a renforcé les capacités des organismes et consolidé les cadres juridiques afin d'améliorer la gestion du bassin hydrographique et d'y prévenir la pollution de l'eau. Le rapport et les mesures prises par le Mexique au cours des années qui ont suivi sa publication permettent de conclure : a) que les défis qu'un pays signataire de l'ANACDE doit relever relativement aux ressources en eau peuvent avoir des incidences tangibles sur les ressources naturelles qui dépendent de l'eau, dont les oiseaux aquatiques migrateurs, et ce, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord; b) la coopération transfrontalière et la participation du public à l'échelle continentale peuvent soutenir et renforcer les mesures prises par les organismes nationaux sur le plan intérieur.
3. La CCE devrait continuer d'étendre la portée de ses travaux sur les questions que soulèvent l'eau et les bassins hydrographiques afin qu'elles fassent partie intégrante du prochain plan stratégique. Elle devrait aussi consacrer ses ressources au renforcement et à la diffusion des connaissances scientifiques sur les problèmes que posent la conservation et la gestion de l'eau et desdits bassins, tout en élargissant la participation du public aux décisions touchant l'eau, les ressources en eau et les bassins hydrographiques. Cette démarche est liée à la reconnaissance que l'eau et les ressources naturelles qui en dépendent revêtent de l'importance sur les plans national et international, et ont des rapports écologiques et culturels qui ne connaissent aucune frontière politique.
4. Les changements climatiques représentent un enjeu de taille qui aura des répercussions sur les écosystèmes, les économies, les ressources naturelles et les populations d'Amérique du Nord, sans compter les effets disparates et possiblement dévastateurs sur les collectivités isolées, marginalisées, côtières et autochtones. Au cours de la tribune, il a été question de nombreux programmes concertés en vigueur, ainsi que des éléments qui entravent le renforcement de la coopération continentale dont il est fait mention dans le compte rendu de discussion de cette tribune. Nous félicitons les pays signataires de l'ANACDE d'avoir pris des mesures législatives et exécutives afin d'atténuer les facteurs anthropiques qui causent les changements climatiques et de s'adapter à ces derniers.
5. Les stratégies qui aideront les collectivités à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter sont généralement élaborées dans un contexte local, et il n'est pas facile de les traduire ou de les diffuser à un plus vaste public. La compréhension et la communication de solutions locales s'avèrent plus difficiles en raison de la complexité des modes de gestion des terres qu'appliquent les pays signataires de l'ANACDE en vue d'équilibrer la conservation des écosystèmes avec les objectifs de développement économique. La CCE peut jouer un rôle unique en trouvant des solutions à l'échelle locale et en les diffusant à l'échelle régionale, tout en suscitant la participation de fonctionnaires et de spécialistes qui sont en mesure de composer avec la complexité que présentent les différents systèmes de gestion des terres. La CCE peut également s'appuyer sur les partenariats locaux en place (avec des organismes gouvernementaux, des universités et des organisations non gouvernementales) possédant des compétences scientifiques et de solides relations dans leur région afin de promouvoir la

collaboration, de renforcer les interventions régionales à l'égard des changements climatiques et de favoriser l'harmonisation des normes réglementaires.

6. La tribune publique a également donné lieu à la participation d'orateurs et de représentants invités de collectivités autochtones des trois pays signataires de l'ANACDE, et l'un de ses volets a été consacré à une discussion sur l'importance des connaissances écologiques traditionnelles. Il s'agit des riches connaissances historiques et culturelles sur les systèmes biologiques et écologiques dont les collectivités traditionnelles ont hérité, et qui comprennent des principes directeurs et des connaissances relativement aux interactions entre les êtres humains, leurs collectivités et la nature. Les trois pays doivent reconnaître la ressource intellectuelle que représentent les connaissances écologiques traditionnelles tout en respectant le fait qu'il s'agit d'un héritage. La CCE devrait élaborer ses projets en tenant compte de ces deux préoccupations.
7. Les orateurs ont cité des exemples de la manière dont les collectivités autochtones se servent de leurs connaissances écologiques traditionnelles, notamment des moyens de s'adapter aux changements climatiques, et de s'attaquer aux problèmes environnementaux auxquels elles font face et de les résoudre. Par exemple, les collectivités traditionnelles qui se sont adaptées à des changements dans les conditions climatiques depuis des siècles sur le continent nord-américain pourraient transmettre leur savoir à des populations qui sont ou qui seront de plus en plus aux prises avec certaines de ces conditions. Nous pouvons tirer des enseignements des collectivités traditionnelles et autochtones, tout en collaborant avec elles afin de diminuer leur vulnérabilité. En Amérique du Nord, il faut prendre en considération une approche à l'égard du développement durable et de l'environnement qui intègre les connaissances traditionnelles, historiques et autochtones. La diffusion de ces connaissances particulières et l'apprentissage des connaissances écologiques traditionnelles des peuples autochtones dans d'autres parties du monde pourraient servir à trouver des solutions et à obtenir des résultats.
8. Au cours de la réunion qu'il a tenue avec le Conseil, le CCPM est brièvement intervenu à l'égard de certains éléments, dont : a) la nécessité que le CCPM contribue à part entière à l'élaboration du prochain plan stratégique; b) l'importance de rétablir le budget complet du CCPM, de manière à ce qu'il participe de façon significative à la mise en œuvre de ce plan; c) les préoccupations que suscitent l'intégrité du processus relatif aux communications sur les questions d'application et l'indépendance du Secrétariat lorsqu'il donne suite aux communications et mène des recherches connexes. Nous remercions le Conseil d'avoir porté attention à ces éléments et d'y avoir réagi de manière réfléchie au cours de cette réunion, et désirons souligner l'importance qu'elles revêtent pour les membres du CCPM.

Les membres du CCPM cautionnent unanimement le présent avis et sont confiants que les recommandations qu'ils y formulent donnent pertinemment suite aux priorités stratégiques que le Conseil a établies.

**Approuvé par les membres du CCPM,
le 14 octobre 2014**